



Demande recours d'une condamnation par défaut

Par **routard1709**, le **11/11/2010** à **15:15**

Bonjour,
je suis algerien né en 1955 j'etais condamné de 03 ans de prison par défaut 02 ans d'interdiction de territoire francais ma question es:esque je faire un recours et comment mes salutations

Par **citoyenalpha**, le **12/11/2010** à **13:33**

Bonjour

Pour faire opposition a un jugement rendu par défaut vous disposez de 10 jours à compter de la notification ou signification du jugement.

Passez ce délai seul l'appel est recevable. Le délai d'appel est de 10 jours à compter de la date où le jugement est devenu définitif.

Restant à votre disposition

Par **lionne75020**, le **08/07/2013** à **13:14**

Bonjour

Un jugement par défaut a 8 ans de prison.ferme le 21 juin. Avec incarcération immédiate...y a t il une aide pour ça? un avocat réputé pour une aide?

Merci beaucoup par avance

Par **lionne75020**, le **08/07/2013 à 23:09**

Bonjour

Un jugement par défaut a 8 ans de prison.ferme le 21 juin. Avec incarcération immédiate...y a t il une aide pour ça? un avocat réputé pour une aide?

Merci beaucoup par avance

Par **lionne75020**, le **08/07/2013 à 23:10**

Bonjour

Un jugement par défaut a 8 ans de prison.ferme le 21 juin. Avec incarcération immédiate...y a t il une aide pour ça? un avocat réputé pour une aide?

Merci beaucoup par avance

Par **amajuris**, le **09/07/2013 à 00:02**

lionne75020,
il ne sert à rien de reposer votre question plusieurs fois dans la même journée.
les bénévoles répondant quand ils peuvent et aux questions qu'ils veulent.
les avocats réputés sont par principe chers sauf si l'affaire les intéresse.
si vous n'avez pas les moyens vous pouvez demander l'aide juridictionnelle.
cdt

Par **kassyjona07**, le **19/07/2014 à 14:14**

bonjour,
voilà mon compagnon a été juger par défaut d un 1 an de prison ferme avec arret immédiat
nous avons fait un appel en grace que se passe t-il si il ne se rend pas?
quel recours pouvons nous encore faire sachant qu il ne peut plus faire oposition?merci d
avance de votre réponse

Par **alterego**, le **19/07/2014** à **14:36**

Bonjour,

Comment a-t-il eu connaissance de la décision ? Mandat d'arrêt ?

Cordialement

Par **kassyjona07**, le **19/07/2014** à **16:31**

mon compagnon passait le 16 juin au tribunal mais devait être présent obligatoirement à l'hôpital pour notre fille ainée dc on a fâché le papier ms le jugement a été rendu le 30 ou son avocate était présente et a été condamnée par défaut mais nous avons les preuves de l'hôpital qu'il devait être obligatoirement durant les 4 jr d'hospitalisation!!

Par **aguesseau**, le **19/07/2014** à **18:28**

bjr,

si votre compagnon a été représenté par son avocat au procès, il ne s'agit pas d'un jugement par défaut mais d'un jugement à titre contradictoire ou l'opposition n'est pas possible.

donc le seul recours est l'appel.

cdt